

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 03/2017**

Vevey, le 10 janvier 2017

**Possibilités de parcage pour les personnes à mobilité réduite en ville de Vevey**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 septembre 2016, la Municipalité de Vevey a décidé de demander à l'Association Sécurité Riviera (ASR) d'étudier la possibilité de repourvoir les places de parc destinées aux personnes à mobilité réduite lors de l'utilisation de ces places les jours de marché. Après avoir pris connaissance du rapport de la cellule « signalisation » d'ASR, la Municipalité a décidé, le 14 novembre 2016, de transformer deux places de stationnement situées au bas de la rue Paul-Cérésolle en places réservées aux personnes à mobilité réduite. Cette décision a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO).

Les facilités de parcage pour les personnes à mobilité réduite sont régies par l'article 20a de l'Ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière (OCR). Celui-ci stipule que les personnes à mobilité réduite, et celles qui les transportent, ont droit à des facilités de parcage si elles disposent d'une « carte de stationnement pour personnes handicapées ». Ce document est délivré par l'autorité cantonale aux personnes présentant un handicap moteur.

A Vevey, 45 places de parc sont tout spécialement réservées aux personnes à mobilité réduite. Elles se situent dans tous les quartiers de la ville, et chaque zone est visible sur le géoportail Cartoriviera à l'adresse <https://map.cartoriviera.ch/s/WOV0>. Le stationnement sur ces places est gratuit et d'une durée illimitée. Pour mémoire, les automobilistes qui ne disposent pas de cartes de stationnement pour personnes handicapées et se garent néanmoins sur ces places spécifiques s'exposent à une amende de 120 CHF. A relever aussi que l'arrêt sur ces cases de stationnement est interdit.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 16 janvier 2017.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter